



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250410-DEL_2025_04_035-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-027), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL 2025-04-034), M. Michel CINOTTI, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Virginie POLIZZI, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN.

Absents excusés représentés :

Mme Monique BERT – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET,
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL,
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Romain MILLARD,
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER,
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU,
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI,
Mme Marina BOUTAULT-LABBE - pouvoir à Mme Ophélie GUIN.

SECRÉTAIRE :

Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 avril 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 avril 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON SITUEES AU CIMETIERE COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et 18, ainsi que R.2223-12 et suivants,

Vu les constats d'abandon en date des 27 septembre 2021 et 3 mars 2025, notifiés aux ayants droit identifiés et affichés au Cimetière communal et sur les panneaux administratifs de la Mairie, conformément au Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines sépultures au Cimetière communal,

Considérant que ces concessions, de plus de trente ans d'existence, dans lesquelles aucune inhumation n'a été réalisée depuis plus de dix ans, ont fait l'objet d'une procédure de constat d'abandon selon les modalités prévues par le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les concessionnaires ou les familles des défunts inhumés ont été avertis autant que possible, par courriers, par voie d'affiches apposées au Cimetière et dans les panneaux administratifs, par un article dans le magazine municipal et par des avis posés sur les tombes considérées, de la procédure en cours de reprise de la tombe considérée pour état d'abandon, et ce pendant toute la durée de la procédure,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 3 avril 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Michel CINOTTI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à prononcer la reprise, tant matérielle que juridique, des concessions au Cimetière communal énumérées en pièce jointe qui, après application de la procédure prévue au Code général des collectivités territoriales, restent en état d'abandon.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 10 avril 2025,



Le Maire,

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER